



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Accessibilité des transports en Île-de-France

Question écrite n° 18558

Texte de la question

Mme Sandrine Rousseau attire l'attention de M. le ministre des transports sur sa négligence vis-à-vis des difficultés persistantes d'accessibilité des transports collectifs en Île-de-France que rencontrent les personnes en situation de handicap et les personnes à mobilité réduite. Malgré un plan de près de 2 milliards d'euros envisagés par les opérateurs de transports que sont IDFM et la SNCF et malgré un soutien de la région, les objectifs fixés en matière d'accessibilité restent inatteignables sans soutien de l'État. Une part importante du réseau francilien demeure difficilement accessible, notamment pour les usagers en fauteuil roulant, les personnes déficientes visuelles ou auditives, ainsi que pour les personnes rencontrant des difficultés de mobilité temporaires ou permanentes. Ces difficultés concernent notamment l'accès aux quais, les correspondances, la disponibilité des ascenseurs et équipements d'assistance, mais également la fiabilité des dispositifs permettant de garantir un parcours accessible de bout en bout. Car dans la mise en œuvre, selon les informations dont dispose Mme la députée, seules 31 stations du réseau du métro francilien étaient accessibles en autonomie aux personnes en fauteuil, soit environ 10 % des 320 stations. La RATP indique d'ailleurs que la mise en accessibilité généralisée du réseau historique n'est actuellement pas envisagée. Derrière le plan annoncé pour l'accessibilité de 95 % des gares accessibles, un document d'IDFM indiquait que 125 ont déjà été rendues accessibles au moment de sa publication, avec 30 autres faisant alors l'objet de travaux importants, contre un programme initial concernant les 268 gares. Mme la députée souligne donc que l'on n'est qu'au milieu de l'effort à fournir. Elle souligne également que les interruptions ou pannes d'équipements d'accessibilité peuvent par ailleurs entraîner des situations particulièrement contraignantes pour les personnes qui ne disposent pas d'alternative immédiate. La multiplication des chantiers et des modifications temporaires de circulation peut également rendre plus complexe l'accès aux stations et aux gares. Cette situation doit être mieux prise en compte par les opérateurs et les pouvoirs publics. Dans ce contexte, elle lui demande s'il sera à l'initiative, en lien avec les collectivités et les opérateurs concernés, pour assurer et accélérer le déploiement de l'accessibilité des transports franciliens et des moyens idoines. Après plus de 20 ans de mise à l'agenda de ces enjeux, l'inertie de l'action publique ne saurait qu'au mieux interroger Mme la députée. La disponibilité des équipements d'accessibilité et l'information fiable des voyageurs en cas de panne ou d'interruption gagneraient à faire l'objet d'une attention toute particulière, afin de garantir aux personnes en situation de handicap un droit effectif à un déplacement autonome et continu sur l'ensemble du réseau francilien. Elle lui demande quelles sont les perspectives à ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Rousseau](#)

Circonscription : Paris (9^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18558

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 septembre 2026](#), page 8991